



► OBJETS DE COMMUNICATION + SERVICES

H.E. Ban Ki-Moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Levallois le 29 octobre 2015

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que **UPPERCUT** soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement. **UPPERCUT** fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Le manque de communication d'UPPERCUT n'est pas une négligence de sa part ; en effet UPPERCUT a mis en pratique les principes du Global Compact au sein de son activité et ce

131, rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret - France

► Tél. : +33 (0)1 47 39 87 87 ► Fax : +33 (0)1 47 39 24 33 ► E-mail : uppercut@uppercut.fr ► WWW.UPPERCUT.FR

SARL au capital de 240 000 Eur - RCS Nanterre B 331 860 213 - NAF 4649Z - Siret 331 860 213 00056 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 331 860 213



► OBJETS DE COMMUNICATION + SERVICES

dès l'envoi de la 1^{ère} lettre d'adhésion. Cependant UPPERCUT n'avait pas compris la nécessité de communiquer dans un délai donné sur ses engagements.

Je suis donc heureux de confirmer qu'UPPERCUT réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Manasse", is written over a faint, illegible stamp.

MAURICE MANASSE
Gérant

131, rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret - France

► Tél. : +33 (0)1 47 39 87 87 ► Fax : +33 (0)1 47 39 24 33 ► E-mail : uppercut@uppercut.fr ► WWW.UPPERCUT.FR

SARL au capital de 240 000 Eur - RCS Nanterre B 331 860 213 - NAF 4649Z - Siret 331 860 213 00056 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 331 860 213